Compiègne

DISCOVRS TOVCHANT L'INIVSTICE ET LA foiblesse du party de ceux, qui ont pris les armes contre le Roy.

M. DC. XV.

Case
F
39
.32C

1615
disuyi

54-2356

DISCOVRS TOVCHANT L'INIVSTICE & la foiblesse du party de ceux, qui ont pris les armes contre le Roy.

SI la France estoit gouuernée par vn Prince, qui forçast ceux de la religion pretenduë à suiure la foy Catholique, ou qui des le commencement de son regne, eust changé toute la face de sa Cour & retranché les appoinctemens des anciens seruiteurs de sa Couronne ; ie ne m'estonnerois pas tant que je say, de voir vn soubs-leuement, n'estant chose que trop ordinaire aux subjects de se reuolter contre leurs Rois, lors qu'il s'agit de l'interest de leur religion, ou de leurs fortunes. Mais quand ie considere, que sa Majesté à present regnante succede tellement aux affections de son Pere Henry le grand, que la personne du feu Roy semble seulement changée & non sa vertu ; & d'autre part, quand ie regarde, que ceux de la religion pretenduë ont tant d'aduantages communs auecques les Catholiques, qu'il n'y a difference quelcon-

que entr'eux, qu'en ce qui eſt de la profeſſion de la foy; cela me donne ſujet de m'eſmerueiller de ce qu'en leur party tant fauoriſé par les Edicts du feu Roy, il ſe ſoit trouué des hommes, qui doiuent leur vie & leurs dignitez à la clemence & à la liberalité du pere, & ſoyent ſi ingrats que de prendre les armes contre le fils, ayans conſeillé à Monſieur le Prince de troubler ce profond repos dont nous auons joüy juſques à preſent par les veilles continuelles de la plus grande & de la plus Auguſte Princeſſe du monde, & de mettre vn'armée ſur pied, ſoubs pretexte de vouloir empeſcher l'accompliſſement du mariage du Roy, & de reformer les deſordres de la France; luy qu'outre les loix de la conſcience, le rang que la grandeur de ſa naiſſance luy faict tenir, l'intereſt qu'il a à la conſeruation de cette Couronne, & les bien-faicts extraordinaires qu'il a receus de leurs Majeſtez, obligent plus eſtroittement qu'aucun autre, à demeurer dans le deuoir de l'obeyſſance.

Ce qui a plus donné d'audace aux autheurs de ceſte faction, a eſté le voyage que leurs Majeſtez on faict en Guyenne & la creance qu'ils ont, que le Roy eſt en vn aage où il ne peut pas encore eſtre viuement touché des reſſentimens de la puiſſance Royalle, & où il

ſemble eſtre permis à tout le monde d'offencer ſon authorité. Mais qu'ils prennent bien garde que ce Prince, tout jeune qu'il eſt, ne leur face bien toſt ce que fiſt autresfois aux Grecs Alexandre le Grand, lequel ſçachãt que le meſpris qu'ils faiſoyent de ſa jeuneſſe & de ſon eſloignement, leur auoit donné la hardieſſe de ſe reuolter, vint fondre ſur eux incontinent auec tant de diligence & de furie, qu'à peine les rebelles ſe peurent imaginer de voir le viſage de celuy dont ils n'auoyent point apperçeu la venuë.

Entre beaucoup de cauſes, pour leſquelles pluſieurs adherent à la faction de Monſieur le Prince, il y en a deux principalles: l'vne eſt qu'ils la croyent legitime, à l'occaſion qu'elle a pour pretexte le bien public; le plus aggreable & le plus dangereux appaſt dont les perturbateurs des Republiques & des Monarchies ſe puiſſent ſeruir, pour deceuoir les peuples credulles; car comme les animaux ſont trompez par des amorſes compoſées des choſes dont ordinairement ils ſont plus friands; de meſmes les hommes qui n'ont pas l'eſprit de diſcerner les vrayes cauſes des reuoltes d'auec les faux pretextes, ſe laiſſent abuſer par les belles apparences d'vtilité, dont ils ſont naturellement deſireux. C'eſt de là que ſont pro-

cedées les ruines & les changements de tant d'Eſtats, que les exemples ſeuls que nous en liſons dedans les hiſtoires, nous deuroient auoir rendu ſages, quand l'experience de nos dernieres fureurs plus que ciuilles ne nous auroit pas faict ſentir les calamitez qu'apportent les rebellions.

C'eſt, ie l'aduoüe, vn deſſein grandement loüable, que d'aſpirer à la reformation de l'Eſtat; vn Prince ne peut ſignaller ſes jours par vne entrepriſe plus glorieuſe; mais d'y vouloir proceder par vne reuolte, c'eſt vn remede pire ſans comparaiſon que tous les maux, qu'on puiſſe ſouffrir en la plus malheureuſe paix qu'il ſoit poſſible de s'imaginer. Et comme quād Germanicus fut entré dans le Camp où les Legions d'Allemagne ſe mutinerent, & qu'il eut veu l'horrible carnage qu'auoyent faict de leurs compagnons rebelles, quelques ſoldats emportez d'vn zele inconſideré pour le ſeruice de l'Empereur, appella ce maſſacre non vn remede, mais vne deffaicte; ainſi quand ie me repreſente deuant les yeux les effects tragicques qu'vne guerre ciuille peut apporter, & les ſanglantes victoires que la rebellió ſemble preparer au Roy, il m'eſt impoſſible que ie m'abſtienne de verſer des larmes, & ne puis que ie n'appelle ceſte funeſte procedure,

le vray moyen de ruyner ceſte Monarchie, & non de la reſtablir. Car qu'eſt autre choſe ceſte fureur qu'vne manye, qui fait armer, nō vne nation contre vne autre nation; mais les François contre les François, le frere contre le frere, & le pere contre le fils? Et vrayement auſſi eſt-il fort difficille d'eſtre homme de bien, & n'eſtre touché d'aucune douleur, quand on void la France courir fortune de ſeruir ſeule à preſent de theatre à tant d'inhumaines tragedies, pour leſquelles on s'arme de toutes parts; tourner ſes armes contre ſes propres entrailles, & le premier Prince du ſang, qui deuroit employer ſes biens & ſa vie pour la conſeruer, dreſſer tous ſes deſſeins pour la mettre en proye, & ſe precipiter luy meſme dans vne ruyne toute euidente. Car quelque intention que puiſſe auoir Monſieur le Prince, ce deſſein ne luy peut eſtre que tres-dommageable. Si ſon but eſt d'acquerir de l'authorité, y a-t-il rien qui le puiſſe rendre plus puiſſant, que la bonne grace de ſon Roy, d'auec lequel ſe diuiſant il perd infailliblement tout ſon credit & tout ſon pouuoir, comme vn rameau qui eſtant ſeparé de ſa tyge eſt deſtitué de toute vigueur? S'il deſire reparer les mauuais meſnages de ſes predeceſſeurs, par quel moyen peut il combler ſa maiſon de toute ſorte d'oppu-

lence, qu'en se departant des mesmes entrepri-ses, de peur de tomber és mesmes malheurs? S'il est picqué des eguillons de la gloire, l'aimable object des ames hautes & genereuses, où peut il trouuer vn plus beau champ d'honneur, qu'en seruant sa Majesté, & qu'en reuenant à la Court, qui est le Ciel où les grands Astres comme luy doiuent esclairer? Si son intention est de retrancher les abus de ce Royaume, à quel propos a-il allumé le flambeau d'vne guerre ciuille, ruyneuse à toute la France & du tout contraire à la fin qu'il doit s'estre propo-sée? Si les Princes estrangers estoient aussi mauuais voisins, que nous sommes mauuais subjects, en quelle occasion plus fauorable pourroient-ils prendre leur temps pour enua-hir cet Estat que durant nos diuisions?

Tous nos desordres prouiennent de la mau-uaise distribution des peines & des recom-pences, les deux solides fondemens de tous Estats. Chascun recognoist, que cest de ceste source que deriuent nos calamités. Cela estant veritable, ie ne pense pas, qu'il y ait homme de bon jugement, qui croye que le moyen de paruenir à vne reformation, soit d'exciter des troubles, dans la confusion desquels les gens de bien se trouuent tousiours oppressez, & où les meschants regnent auec toute sorte de li-

cence-

C'eſt en la paix, que les merites ſont diſtinguez, & en la guerre ciuille qu'ils ſont confondus; guerre dont les Romains eſtimoient la victoire meſme ſi funeſte aux victorieux, qu'ils ne les vouloyent point honorer de la gloire du Triomphe. Les ruines irreparables de la Champagne, de la Picardie, & de pluſieurs autres Prouinces, où l'inſolence & l'auarice du ſoldat a laiſſé l'image de la miſere repreſentée de toutes parts, nous font voir à l'œil ce que peut la force des armes pour la reformation d'vn Eſtat. Mais comme apres que les ſoldats de Philippe Roy de Macedone, eurent pourſuiuy les Phociens ſoubs pretexte de les vouloir chaſtier de ce qu'ils auoyent ſaccagé le Temple d'Apollon, commencerent eux meſmes à deſpoüiller les Autels des Dieux, & à faire paroiſtre qu'ils ne s'eſtoient pas tant mis en campagne pour vanger les ſacrileges que pour les commettre; pareillement ceux qui ſe ſont rebellez ſoubs couleur de vouloir reſtablir la juſtice en ce Royaume, ne ſe ſont pas tant precipitez dans le party de Monſieur le Prince pour retrancher les deſordres que pour les accroiſtre. De quel nom appelleray-je donc ceux de ceſte faction? Les nommeray-je fidelles ſeruiteurs du Roy, eux qui par la declaration du Roy ont eſté jugez

criminels de leze Majesté & perturbateurs du repos public Appelleray-je François ceux qui ne tendent qu'à la ruine de la Monarchie Françoise? Dõneray-je le nom de Restaurrteurs de l'Estat ceux la qui le destruisent? Car quelles prodigieuses meschãcetezse peuuẽt non seulement faire, mais imaginer, ou que les Chefs de ce party n'ayent tolerées, ou que les soldats n'ayent commises? Ils ont saccagé les Temples, destruit les Autels, emporté les ornements, outragé les Prestres, forcé filles & femmes en la presence des Parents & des Maris, rançonné les villes qui leur ont ouuert les portes; bref ils ont faict du mal à tout le monde sinon à leurs ennemis. C'est ce qui outre plusieurs puissantes considerations oblige encor plus estroittement les bons seruiteurs du Roy de s'oppose à ces violences, à fin de maintenir l'Estat, la Religion, & leurs fortunes particulieres: le salut dont depend du seul maintien de l'authorité Royalle, à l'ombre de laquelle nous jouyssons de nos vies & de nos biens auecques toute sorte d'asseurance. Car la Monarchie estant comme vn grand vaisseau dans lequel est enfermé ce que nous auons de plus cher, comme nos parents, nos femmes, nos enfans, nos amis & nos facultez, il est tres-certain, que nous ne

les pouuons conſeruer qu'en la conſeruant, & que c'eſt l'vnique Palladium de noſtre ſalut. C'eſt pourquoy gardans en ceſte tempeſte le meſme ordre que les matelots gardent en la nauiga tion, les vns guindants la voile au maſt, les autr es tenants la bouſſolle, les autres trauaillants au cordage, & chaſcun faiſant ſon debuoir & obeyſſant au Pilote qui tient le gouuernail du vaiſſeau : tout tant que nous ſommes, noſtre debuoir nous oblige ſelon nos profeſſions à ſeruir ſa Majeſté, entre les mains de laquelle Dieu a mis le timon de ceſt Eſtat. Et partant nous, deuons depoſer toutes animoſitez, pour contribuer au ſeruice de noſtre Souuerain, tout ce qui eſt de noſtre pouuoir: imitants en cela vn genereux Prince de ceſte grande & fleuriſſante maiſon de Guiſe, lequel deſpuis peu de iours nous a monſtré par vn rare exemple d'amour & de reſpect enuers ſon Roy, que tout homme de bien doit preferer le ſeruice de ſon Prince & le bien public, à ſes querelles particulieres. Car ne plus ne moins que les mains & les bras ſe portent naturellement au deuant des coups, quand on veut offencer le Chef; ainſi ſemble-il, que la nature oblige les ſujects à repouſſer les injures qui ſont faictes à leurs Rois. Autrement combien ſerions nous miſerables, ſi par la negli-

gence de seruir le nostre, comme nous y sommes tenus, ceux qui s'efforcent de dissiper ce Royaume paruenoyent en fin au but où aspire leur ambition, & que la France fust trauaillée d'autant de Tyrans que le fut autres fois la ville d'Athenes. Voyons nous pas desja que la Guienne en est tellement remplie, que le commerce est du tout rompu, à cause des exactions que les Gouuerneurs de quelques petites places qui sont sur la Garonne, tirent de tous les vaisseaux.

Doncques la Monarchie estant vn gouuernement si doux, que tout homme sage en feroit eslection, si on luy donnoit le choix de toutes les formes dont les Estats peuuent estre regis, serions nous pas infiniment ennemis de nostre felicité de nous tirer d'vne juste & heureuse domination, pour nous assubjettir à vne cruelle & barbare Tyrannie? Que les affaires d'Estat soient si mal administrées qu'on voudra; que l'auarice du siecle ait espuisé les finances, & que la necessité du temps les ait extorquées des mains de celuy qui les gouuerne auec vne prudence & vne probité nompareille, nous deuons nous reuolter pour tout cela? N'est-ce pas se vanger sur nous mesmes, au lieu de remedier à nostre mal-

heur? neſt-ce pas mettre le feu en nos propres maiſons & nous ietter de gayeté de cœur dans vne ruine ineuitable ? Mais ſi nous euſmes iamais beſoing d'vn Roy treſ-abſolu, il faut auouër que ceſt en ce ſiecle, ou l'inſolence des hommes n'eſt retenue ny par loy ny par religion aucune. Les plus fameuſes nations du mõde ont touſiours recherché la royauté quãd elles ſe ſont veuës incommodées par les autres eſpeces de gouuernement. Lors que le peuple Romain auoit pluſieurs maiſtres, il s'en laſſa tellement, qu'il fut contraint de ſe ranger ſoubs la domination de Cæſar, comme vne pauure beſte, laquelle eſtant venée iuſques aux abois par de puiſſantes meutes de chiens courants, ſe vient rendre entre les mains du chaſſeur. Et depuis cela, lors qu'Auguſte forma ſes deſſeins ſur ceux de ſon pere, il entrepriſt la cognoiſſance de toutes choſes, vſurpa l'authorité du Senat, des Magiſtrats, & des loix, ſans qu'aucun s'oppoſaſt à ſes entrepriſes: meſmes les Prouinces ne refuſoient point ceſte forme de gouuernement, à cauſe que l'authorité du peuple & du Senat leur eſtoit ſuſpecte, pour les querelles des grands, & pour l'auarice des Magiſtrats; l'aide des loix eſtant inutille & leur puiſſance violée par les factions, par les brigues, & par l'argent. Toutesfois & quan-

tes que les Romains ou les Grecs se voyoient reduits à quelque grande extremité, la necessité de leurs affaires les forçoit de créer vn Magistrat souuerain, & n'auoyent recours qu'a la Monarchie, comme au dernier refuge de leur salut: La dictature ou quelqueautre semblable Magistrat estoit l'extreme remede aux maladies qu'ils estimoient incurables par tous les autres moyens. Aussi n'y a t'il homme bien auisé qui ne confesse, que ce ne soit le bon heur d'vn Estat, quand l'authorité souueraine est entre les mains d'vn seul, d'autant qu'on treuue plus aisement vn homme de bien, que plusieurs. Mais non seulement nostre interest particulier nous oblige à exposer nos biens & nos vies pour seruir nostre Roy & pour maintenir son sceptre & sa Courõne ; la loy de Dieu nous y oblige mesme si expressement, que celuy qui faict la guerre contre son Roy, faict la guerre contre son Dieu. Et certes nous sommes infiniment redeuables à la Diuine Prouidence, de ce qu'elle a si bien estably les Monarchies, qu'en tous les liures sacrés, il ne se treuue ny parolle ny exemple, dont les ennemis des puissances souueraines se puissent preualoir pour authoriser leur rebellion. C'est Dieu, qui met les sceptres en main des Roys & qui pose les Cou-

tonnes sur leur testes. Quand Saül eut esté oingt par Samuël en la presence des lignées, le Prophete adressa sa parolle à toute l'assemblée,& luy dit *Vous voyez celuy,que Dieu a esleu, d'autant qu'il n'a point son pareil en tous le peuple* , Salomon parlant de l'honneur que Dieu luy auoit faict de le faire succeder à la royauté,le glorifiãt de ceste grace,& dist:*Le Seigneur Dieu,qui est viuant,m'a colloqué sur le trosne de mon pere Dauid.* La Sapience parlãt aux Roys leurs declare que Dieu les a establis sur les peuples, ce qui est encore tesmoigné par plusieurs authoritez tirées des liures Diuins. La mesme Escripture qui nous montre que le Tout-puissant authorise les Roys,nous faict voir aussi qu'il leur donne tout pouuoir sur leurs subiects. Samüel voyant qu'il ne pouuoit resister au peuple qui luydemandoit vn Roy, luy representa au la loy du Royaume par laquelle Dieu donna aux Monarques puissance de la vie & de la mort sur ceux qui sont subiects à leur domination. C'est pourquoy il ne nous est pas permis de controoller les actions de nos Souuerains, tant s'en faut qu'il nous soit loisible de porter les armes contre'ux , & de faire reuolter les peuples contre les Princes legitimement establis. Quand sainct Hyerosme parle du meurtre dont Dauid s'ag-

graua son adultere, il obserue que ce Prince pœnitent dist à Dieu en confessant ses pechez, *Seigneur ie n'ay peché que contre toy seul* ; pour monstrer qu'il n'estoit tenu de rendre compte de ses actions qu'à Dieu; ce que sainct Ambroise a pareillement obserué. Or tout ce recit que Samüel fist des droits de la Royauté en la presence du peuple, qu'est-ce autre chose que l'image de ceste absoluë dominatiõ qui ne recognoist que l'Eternel pour superieur ? C'est ce qui nous est mõstré par la Sapiẽce parlãt aux Rois en ceste sorte; *Vostre force vient du tres-haut qui interrogera vos œuures & sondera vos pensées, d'autant que lors que vous estiez Roys vous n'auez pas equitablement iugé ; & n'auez pas gardé la Loy de Iustice ny cheminé suiuant la volonté du Seigneur.* C'est pourquoy, biẽ que Dauid sceust, que Saul auoit resolu de luy oster la vie, il ne voulut iamais se ressentir des persecutions, qu'il auoit souffertes de luy. O temps! ô meurs! Dauid ne s'est point voulu vãger de son persecuteur, & les rebelles prennẽt les armes contre leur bien-faicteur? La loy de Dieu commande d'obeyr aux Roys quelques iniustes qu'ils soyent, & on se reuolte contre vn ieune Prince qui n'a iamais offencé personne ? Cela n'est ce pas faire tout le cõtraire de ce que fist Iesus-Christ, lequel ne voulut aucunemẽt empescher

l'autho

l'authorité de Tybere, bien que ce fust vn Empereur, qui s'estoit rendu infame par vne infinité de meschancetez execrables. Les Apostres imitateurs de leur Maistre ont rendu le mesme respect aux Princes souuerains. Ce que Sainct Pierre tesmoigne, lequel escriuant aux Hebrieux, qui estoyent au pays de Pont, en Cappadoce, en Bithinie, en Galatie, & autres regions qui auoyent esté grandement trauaillées par les cruautés des ROYS, comme on le voit en plusieurs, histoires, leurs recommanda sur tout l'obeïsãce deuë aux Princes. Ce qui est confirmé par sainct Paul, disant, que les puissances ont esté establies de Dieu, & que quiconque resiste à la puissance, resiste à l'ordonnance de Dieu, & s'aquiert condamnation, d'autant que le ROY est ministre du Tout-puissant qui luy à donné le glaiue, afin de punir les meschants & de proteger les bons. C'est la doctrine de l'Eglise; suiuant le Concile de Constance, qui condamna comme heretique & damnable vn article concernant l'authorité des ROYS par lequel Vuicleff mettoit en auant qu'ils ne pouuoyẽt estre absolus. Et de faict les ROYS cesseroyẽt d'estre ROYS, s'ils partageoient leur authorité, & auoyent quelques egaux dedans les limites de leurs Estats: attendu que la vraye raison de l'Empire consiste à rendre

compte à vn seul. Et l'opinion contraire à tousiours esté cõdamnée par les Chrestiens de la primitiue Eglise; qui tous par le tesmoignage de Tertullien, ne tenoyẽt rien de si grand apres Dieu, que leurs Empereurs estimants qu'ils auoyent toute souueraineté; qu'ils estoyent arbitres de la paix & de la guerre; ce que les Payens ont pareillement recogneue. C'est pourquoy il n'y a homme de bien, qui ne doiue cõdamner la rebellió des perturbateurs du repos public. Dieu ayant donques donné aux Roys toute puissance sur nos biens & sur nos vies, auec quelle raison se peut armer Monsieur le Prince cõtre s õ Roy? que pourroit faire pis vn qui le voudroit despoüiller de son Estat, que de luy presenter les armes, troubler son royaume, le remplir de guerres, & solliciter ses peuples à se rebeller? Qui doute que si le Chef de ce party se fust mis en deuoir de rechercher par prieres ce qu'il demande auec l'espée à la main, il n'eust obtenu de leurs Majestés tout ce qu'il pouuoit requerir auec iustice? Mais y ayant procedé par la voye des armes, le Roy est obligé de repousser la force par la force, & d'appliquer les extremes remedes aux maladies qui sont extremes; mais toutes fois sans se departir de sa clemence ordinaire, laquelle a les bras ouuerts pour receuoir les repentãts, cõme

son iuste courroux à les mains leuées, pour eſlancer la foudre contre tous ſes ennemis.

L'autre cauſe pour laquelle quelques vns ſe ſont rangez du coſté de Meſſieurs les Princes eſt la croyance qu'ils ont eüe que leur party eſtoit fort puiſſant. C'eſt l'occaſiõ pourquoy, apres auoir monſtré par viues raiſons, l'injuſtice de ceux qui ont pris les armes cõtre le Roy; i'ay voulu deſcouurir les foibleſſes de leur factiõ, afin de faire cognoiſtre à vn chacun qu'ils n'ont rien dequoy ſe faire redouter.

Vne des premieres pieces d'vn party qui veut faire de grands remuements, eſt d'auoir vn juſte ſuject, ou pour le moins vn pretexte ſpecieux de faire la guerre. C'eſt ce qui faict ſoubſleuer les peuples, & les met en des freneſies qui ne ſe gueriſſent pas facilement. Graces à Dieu ces deux poincts manquent de telle ſorte à ceux qui troublent noſtre repos, que juſques à preſent ils n'ont peu donner aucune fauorable creãce d'vne ſincere procedure; meſmes la plus part de ceux qui les ont ſuyuis, n'a peu receuoir encore ceſte impreſſion; choſe qui leur apporte vn merueilleux deſauantage. Par ce qu'en matiere de factions, il eſt neceſſaire que ceux qui y trempent, voire juſques aux moindres, s'imaginent qu'elles ſont juſtes; autrement, ils ont touſiours je ne ſçay quelle ti-

midité, qui preiudicie grandement à leurs affaires : d'autant qu'il n'y a hommes si craintifs que ceux, qui contre leur propre conscience font des entrepriſes qui requierent de grands courages. La principale cauſe des conqueſtes que les Romains firent ſur tant de belliqueuſes Nations, fut la creance qu'ils auoient que les Dieux fauoriſoient leurs deſſeins. Ce qui ne les rendoit pas ſeulement plus hardis à aſſaillir, mais faiſoit meſmes que leurs ennemis eſtoient laſches à leur reſiſter. Ie m'aſſeure plus qu'il n'y a rebelle, ſi audacieux ſoit-il, à qui la frayeur ne face tomber les armes des mains lors qu'il voirra le Roy à la teſte d'vne puiſſante armée preſte à foudroyer tout ce qui aura l'audace de s'oppoſer à ſa volonté: Ce ſera lors qu'on recognoiſtra quelle difference il y a entre la laſcheté de ceux qui ſe jettent dans les trouppes de ſes ennemis, pour exercer des rapines, & la valeur de ceux qui combatent pour le ſeruice de leur Prince, & pour le ſalut de leur patrie. Quant au prerexte ſpecieux, il ne faut plus craindre que le peuple s'y laiſſe emporter. La Reyne eſt en France ; le mariage eſt conſumé ; & de plus, la derniere declaration que le Roy a faicte en faueur de ceux de la Religion pretendue, a diſſippé toutes les vaines frayeurs qu'on auoit jettées dans les ames de pluſieurs

d'entr'eux; afin de les faire precipiter dans le party contraire; bref, tout le monde condamne ceſte rebellió. Car qui n'auroit pitié de voir iniuſtement oppreſſer vn Roy dont perſonne ne ſe plaint? La France à pluſieurs fois eſté trauaillée de diuiſions, mais je diray auec verité, que jamais on ne vit guerre ſi iniuſte que celle cy. La Ligue qui fut vne des plus puiſſantes factiós qui ayt de long tẽps troublé ceſte Monarchie, miſt les armes bas, & recogneut Henry le Grand pour Roy, auſſi toſt qu'il eut recogneu l'Egliſe pour mere; Mais ce dernier party eſt d'autant plus coupable, qu'il s'eſleue contre vn Prince Catholique, dont la jeuneſſe & l'innocence touchent de compaſſion les ames les plus barbares. Mais que peut faire vn party non ſeulement deſtitué & de cauſe legitime, & de pretexte plauſible, mais qui eſt meſme ſi neceſſiteux, que le Chefs ne pouuans payer leurs hommes, ont eſté contraincts de leur permettre toute ſorte de violences, afin que l'impunité des crimes atroces leur tienne lieu de recompenſe, & qu'ils ſe rendent redoutables non par leur valeur, mais par leurs mechancetez? C'eſt pourquoy le party où elles ſe commettent, ne peut longuement ſubſiſter. Il n'y a ſi puiſſante armée que le deſordre ne ruine, ny ſi petite auſſi qui ne ſe puiſſe mainte-

nir par la bonne discipline. C'est ce qui a faict que le Prince Maurice, le Cesar de nostre siecle, auec vne poignée d'hommes a durant plusieurs années heureusement resisté contre les forces d'vn des plus puissants Roys de la terre. C'est ce qui a faict, que les Romains ont subjugué tant de nations; mais la bonne fortune les a aussi tost abandonnez, qu'ils ont mepriſé la discipline militaire. S'il faut comparer les hommes du party du Roy, auec ceux du party contraire, il y a si peu de proportion, soit ou pour le nombre, ou pour la valeur, que les trouppes de Monsieur le Prince n'approchent en façon quelconque de la moindre des deux armées Royalles qui tiennent la Campagne. Le Roy a plus de trente mille hommes sur pied; Monsieur le Prince n'en a pas huict, y comprenant mesmes les malades, qui font la quatriesme partie de son armée. Les trouppes du Roy croissent d'heure en heure, celles de Monsieur le Prince diminuēt de iour en iour. La plusgrande partie des Pretēdus Reformez s'en sont retirez voyants que ce n'estoit point vne guerre de Religiō, & que les grāds n'y estoient portez que par leur interest particulier. Vne grande quantité de Noblesse desia ruynée pour auoir inconsiderément adheré à leur mescontentements en a esté si mal satisfaicte, qu'elle a

quité ce party, jugeant bien que leurs forces ne ſont pas ſuffiſantes pour faire durer la guerre; ſemblablement les gens de pied ſe debandent tous les jours. Les armées Royalles ſont compoſées de gens d'elite; faicts à la fatigue de la guerre, armez comme il faut: l'infanterie de Monſieur le Prince eſt remplie d'vne racaille de gens incapables d'aucun trauail, & qui n'ont ny habits pour ſe deffendre du froid, ny armes pour reſiſter aux ennemis. Le party du Roy ne manque point de bons Chefs; en celuy de Monſieur le Prince, il ne s'en remarque qu'vn ſeul. Ceux la ſçauent comme il faut faire la guerre par les ſtratagemes & par les armes; & ceſtuy-cy par les fineſſes. Les armées Royalles peuuent demeurer en garniſon dans les meilleures villes du Royaume; celle de Monſieur le Prince ne peut hyuerner que dans des biquoques, où elle pourra eſtre d'autant plus facilement defaicte, qu'elle ſera contraincte de ſe debander. Le Roy ne manque point d'argent pour ſoudoier ſes hommes; meſſieurs les Princes n'en peuuent trouuer pour payer les leur. Eſtãts donques ſi foibles qu'ils ſont, auons nous pas vn extreme tort de prendre des terreurs Paniques? d'vne factiõ contre laquelle ſe bãdent, les Parlemẽts les Villes, les Cõmunautez, bref toute la France? Voila quãt aux forces qu'a à

apres ẽt Mõſieur le Prince, il faut voir s'il en doit eſperer d'ailleurs Il n'en peut attẽdre, ou que des eſtrãgers, ou que de ceux de la Religiõ pretenduë de ce Royaume. Pour le faict des eſtrãgers, le Roy d'Angleterre, les Flamans, & autres Princes & Republiques veulent entretenir les confederations qu'ils ont auec noſtre Roy. Pour les pretendus reformez, il ne faut point craindre que tout le corps de leur Religion ſe remue; Ils jouyſſent paiſiblement du benefice des Edicts, & viuent en liberté de conſcience; qu'elle apparence y a-til qu'ils vouluſſent perdre par vne injuſte reuolte les priuileges qui leur ont eſté accordez par la bonté de nos Roys? Quant à ceux d'entr'eux, qui aſſiſtent Monſieur le Prince, qu'ils conſiderent qu'ils font la guerre contre leur Roy, & non contre vn vſurpateur; que les armes Royalles ſont compoſées de François & non d'eſtrangers, de leurs compatriottes & non de leurs ennemis; que comme ils ont eſté prompts à ſe reuolter, ils le doiuent eſtre à ſe repentir & que les eſperances qu'ils ont en ceſte guerre ſont veines & les perils tous euidents.

FIN.